
Discussion à propos du décret, proposé par M. Emmery, au nom du comité militaire, concernant l'hôtel des Invalides, lors de la séance du 28 mars 1791

Edmond Louis Dubois de Crancé, Anne-Pierre, marquis de Montesquiou

Citer ce document / Cite this document :

Dubois de Crancé Edmond Louis, Montesquiou Anne-Pierre, marquis de. Discussion à propos du décret, proposé par M. Emmery, au nom du comité militaire, concernant l'hôtel des Invalides, lors de la séance du 28 mars 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIV - Du 10 mars 1791 au 12 avril 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 421;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_24_1_13119_t1_0421_0000_2

Fichier pdf généré le 13/05/2019

lides, conformément à l'édit de création, que des militaires qui auraient été estropiés ou qui auraient atteint l'âge de caducité, étant sous les armes au service de terre ou de mer, et qui n'auraient d'ailleurs aucun moyen de subsister.

« Ceux qui sont actuellement à l'hôtel seront les maîtres d'y rester; ceux qui voudront en sortir auront, pour pension de retraite, savoir :

« Les lieutenants-colonels.....	1,200 l.	» s.	» d.
« Les commandants de bataillon.....	1,000	»	»
« Les capitaines.....	800	»	»
« Les lieutenants.....	600	»	»
« Les maréchaux de logis en chef.....	422	3	4
« Tous les sous-officiers.....	300	10	»
« Tous les soldats.....	227	10	»

Art. 2.

« L'état-major de l'hôtel est supprimé; l'administration sera réformée; le comité militaire présentera incessamment ses vues sur cet objet, ainsi que sur les moyens de conserver quelques compagnies détachées de vétérans. »

M. Dubois-Crancé. Il est impossible, Messieurs, que vous ayez eu l'intention de n'accorder aux invalides qu'une liberté illusoire de quitter l'hôtel; car elle serait illusoire en effet si on ne leur payait les frais de voyage. Ce que M. Emmercy propose peut, sans doute, être le bien des administrateurs, mais non pas celui des administrés. (*Murmures.*)

M. le Président. La seule question est de savoir ce qui a été décrété.

M. Dubois-Crancé. Je suis le rapporteur et je demande à être entendu. (L'Assemblée ferme la discussion.)

M. Dubois-Crancé. Je demande au moins l'ajournement à la fin de la séance. (*Murmures.*)

M. Dubois-Crancé insiste pour avoir la parole.

Plusieurs membres à l'extrême gauche appuient ses réclamations. (*Bruit prolongé.*)

(L'Assemblée, consultée, décrète la rédaction de M. Emmercy.)

Un membre, député des Ardennes : Messieurs, l'installation de l'évêque des Ardennes a eu lieu dans la ville de Sedan, dimanche 20 de ce mois, avec toute la pompe que méritait une si grande cérémonie; le même jour il a été chanté un *Te Deum* en action de grâces de la convalescence du roi. L'allégresse générale qui a éclaté en cette occasion est un témoignage que je me plais à rappeler de l'attachement de mes compatriotes à la nouvelle Constitution et de leur amour pour le meilleur des rois.

Plusieurs membres du comité d'aliénation proposent des ventes de domaines nationaux au profit de différentes municipalités.

Ces ventes sont décrétées dans les termes suivants :

« L'Assemblée nationale, sur le rapport qui lui a été fait par son comité de l'aliénation des domaines nationaux, des soumissions faites suivant les formes prescrites, déclare vendre les biens

nationaux dont l'état est annexé aux procès-verbaux respectifs des évaluations ou estimations desdits biens, aux charges, clauses et conditions portées par le décret du 14 mai 1790, et pour les sommes ci-après, payables de la manière déterminée par le même décret, savoir :

Département de l'Ardèche.

A la municipalité d'Aubenas, pour la somme de.....	259,458 l.	18 s.	4 d.
Celle de Tournon....	164,792	17	1
Celle d'Annonay....	227,715	11	»
Celle de Saint Étienne	11,825	»	»
Celle de Vion.....	35,633	18	6
Celle de Mauve et Glun	5,510	10	»
Celle d'Ucel.....	24,559	2	»
Celle de Roissieux...	28,728	14	»
Celle de Saint-Julien-du-Serre.....	8,742	»	»
Celle de Quintenas...	15,026	»	»
Celle de Vessey....	39,832	10	»
Celle de Mercuer....	33,532	14	»
Celle de Viviers....	176,210	»	»
Celle de Saint-Privat.	8,781	8	»

Département des Basses-Alpes.

A la municipalité de Souribes, pour la somme de.....	10,386 l.	4 s.	» d.
Celle de Saint-Jacques	18,700	»	»
Celle de Beauvezer...	12,128	15	6
Celle d'Entrepièrre...	21,026	6	8
Celle de Riez.....	75,172	6	»
Celle de Montagnac..	9,990	»	»
Celle de Château-Arnoux.....	4,466	»	»
Celle de Faucon....	18,925	10	»
Celle de Taulane....	565	15	»
Celle de Lauzet.....	8,155	8	»
Celle de Saint-Benoît.	12,757	14	»
Celle de Blézières....	23,943	6	8
Celle de Fugeret.....	11,362	1	8
Celle de Valavoire...	390	»	»
Celle de Meolans....	7,997	»	»
Celle de Vilhon.....	9,086	10	»

Département du Var.

A la municipalité des Arcs, pour la somme de.....	3,135 l.	» s.	» d.
Celle de Carcès.....	89,209	»	»
Celle de Lagues....	110,636	14	»
Celle de Bras.....	12,025	»	»
Celle de Flassans....	28,419	»	»

Département de la Gironde.

A la municipalité de Sainte-Terre, pour la somme de.....	29,450 l.	» s.	» d.
Celle de Libourne....	263,818	6	»

Département de la Charente.

A la municipalité de Confolens, pour la somme de.....	23,274 l.	» s.	» d.
Celle de Saint-Maurice des-Lions.....	7,990	»	»
Celle de Saint-Claude	7,860	»	»
Celle de Beaulieu....	6,500	»	»
Celle de Ventouze....	3,637	»	»
Celle de Taizé-Aizie..	15,450	»	»